

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



22 novembre 2021

SESSION ORDINAIRE 2021-2022

COMPTE 2020
DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS

RAPPORT

fait au nom de la commission spéciale
du Budget et du Compte du Parlement

par M. Pierre-Yves LUX

SOMMAIRE

1. Désignation du rapporteur.....	3
2. Exposé de M. Bruno Vanleemputten, secrétaire général.....	3
3. Discussion générale.....	3
4. Vérification et apurement du compte de l'exercice 2020.....	3
5. Approbation du rapport.....	3

Membres présents : Mme Alexia Bertrand, M. Ridouane Chahid, M. Jonathan de Patoul, Mme Isabelle Emmery, M. Marc-Jean Ghysels (président), M. Jean-Pierre Kerckhofs, M. David Leisterh, M. Pierre-Yves Lux, Mme Farida Tahar et M. Luc Vancauwenberge.

Membres absents : M. Sadik Köksal et M. Ahmed Mouhssin.

Étaient également présents à la réunion : Mme Magali Plovie (présidente du Parlement), M. Bruno Vanleemputten (secrétaire général) et M. Samuel Colonval (comptable).

Secrétaire administratif : M. Gaël Watteeuw.

Mesdames,
Messieurs,

La commission spéciale du Budget et du Compte du Parlement a examiné, en sa réunion du 22 novembre 2021, le compte 2020 du Parlement francophone bruxellois.

1. Désignation du rapporteur

À l'unanimité des 10 membres présents, M. Pierre-Yves Lux est désigné en qualité de rapporteur.

2. Exposé de M. Bruno Vanleemputten, secrétaire général

Le secrétaire général a développé les éléments suivants :

« Le 2 avril 2021, Le Bureau du Parlement a arrêté provisoirement le compte 2020 du Parlement francophone bruxellois et celui-ci a été transmis pour analyse à la Cour des comptes.

Après analyse des débats contradictoires, la Cour des comptes a communiqué ses conclusions début novembre qui, comme les années précédentes, confirment la bonne gestion comptable et financière du Parlement et le respect des obligations légales.

Cette analyse est, d'ailleurs, corroborée par les conclusions de l'expert-comptable qui vérifie une première fois le compte préalablement au premier examen de celui-ci par le Bureau.

Nous pouvons remercier le comptable pour sa rigueur et son efficacité qui permettent, d'année en année, la poursuite de ces rapports positifs.

Au niveau des chiffres, le compte laisse paraître un résultat budgétaire positif puisque, d'une part, les dépenses sont inférieures aux prévisions et, d'autre part, les recettes légèrement supérieures.

Le boni budgétaire est donc de 316.304,86 euros.

En terme comptable, celui-ci s'établit à 293.401,31 euros.

La différence entre le boni comptable et budgétaire s'explique par la dotation aux amortissements et une reprise sur réserve.

Cette diminution des dépenses s'explique, pour l'essentiel, par la non-désignation du médiateur en 2020 et le ralentissement ou la tenue sous des formes virtuelles des activités parlementaires et des Relations publiques en conséquence de la crise Covid. ».

3. Discussion générale

La commission s'en remet aux explications du secrétaire général et aux éléments exhaustifs repris dans le document budgétaire.

Une commissaire signale qu'il convient également de féliciter les services du greffe, pour la tenue de cette comptabilité à propos de laquelle la Cour des comptes a émis un avis favorable, constatant que les recommandations qu'elle a édictées ont été suivies d'effets.

4. Vérification et apurement du compte de l'exercice 2020

Par 8 voix pour et 2 abstentions, le compte de l'exercice 2020 du Parlement francophone bruxellois est vérifié et apuré, sans susciter de commentaire.

La commission n'a pas souhaité formuler de remarques ou de questions au Bureau du Parlement.

5. Approbation du rapport

Il est fait confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Le Rapporteur,

Pierre-Yves LUX

Le Président,

Marc-Jean GHYSSELS

